Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 05 FEV. 2014

DIRECTION GENERALE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DIRECTION GENERALE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Service de la coordination stratégique et des territoires

Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations

N° DGESIP/DGRI A3
2014 - 0005

Affaire suivie par
Catherine Jobin

Tél. : 01 55 55 98 38

catherine.jobin
@recherche.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

La Directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

à

Mesdames et Messieurs les présidents d'université

Mesdames et Messieurs les présidents
et directeurs généraux des établissements publics
à caractère scientifique et technologique

S/Couvert de Mesdames et Messieurs
les Recteurs d'académie
Chanceliers des universités

Objet : Lancement de la campagne 2014 des contrats doctoraux handicap

Favoriser l'émergence d'un vivier de personnes handicapées titulaires d'un doctorat est une volonté affirmée du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour à la fois répondre aux exigences du marché du travail et inciter les étudiants handicapés à poursuivre leur cursus dans des études longues. C'est pourquoi, en 2014, est reconduite la campagne nationale de contrats doctoraux réservés à des étudiants bénéficiaires de l'obligation d'emploi porteurs d'un projet de thèse. Le nombre de contrats est de 25. Pour mémoire, le projet initial était un plan triennal de 7 contrats en 2011, 10 contrats en 2012 et 15 contrats en 2013.

Les thèses en cours de réalisation, depuis plus de six mois à la date de signature du futur contrat, ne sont en principe pas éligibles à un tel contrat, sauf exception (voir fiche récapitulative ci-jointe).

La campagne est désormais ouverte et les dossiers de candidature devront être déposés à l'adresse mipadi@recherche.gouv.fr, et en copie à catherine.jobin@recherche.gouv.fr, **en un document électronique unique pour chaque candidat, de taille inférieure à 9 Mo, au format .pdf, avant le 4 avril 2014 à 18 heures.**

.../...

Le dossier sera ainsi constitué :

- le CV de l'étudiant et un justificatif de sa qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ;

- le projet de thèse ;

- une lettre du directeur de thèse ;

- l'avis du directeur du laboratoire d'accueil ;

- l'avis de l'école doctorale ;

- une lettre du chef d'établissement en soutien à ce projet de thèse et présentant la politique de l'établissement en matière de handicap tant vis-à-vis des étudiants et des personnels, que d'accessibilité ;

- une copie du schéma directeur du handicap si l'établissement l'a d'ores et déjà défini (tel que prévu par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche)

- le nombre d'étudiants handicapés en cours de doctorat dans l'établissement (contrat campagne nationale ou autres)

Comme l'an passé, un comité de sélection *ad hoc*, ouvert à toutes les disciplines de recherche, sera constitué. Il sera composé des conseillers scientifiques et des conseillers d'établissement du ministère ainsi que de ses responsables handicap et d'un représentant du département de « l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat ». Le comité, dans ses critères de sélection, tiendra compte de la politique du handicap des établissements, développée dans le schéma directeur, en portant une attention toute particulière à l'attribution par vos soins de contrats doctoraux à des étudiants handicapés, en dehors de cette campagne nationale. Je vous encourage dans cette réflexion à concevoir et mettre en pratique un dispositif similaire, cette campagne nationale n'ayant pas vocation à être pérenne.

Les établissements dont les dossiers auront été retenus en seront informés au plus tard début juillet. Ils procèderont au recrutement des lauréats en septembre.

Par ailleurs, une lettre sera très prochainement adressée aux établissements qui ont été attributaires d'un contrat lors des campagnes précédentes, afin de dresser un bilan des thèses en cours et des aménagements réalisés en faveur des étudiants concernés.

La mission de la parité et de la lutte contre les discriminations est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,

Simone BONNAFOUS